Communiqué de presse

Vendredi 25 mars 2022

Du porte-à-porte pour changer d'air

Afin de lutter contre les émissions de particules fines, améliorer la qualité de l'air et protéger la santé des habitant-es, la Ville de Grenoble a mis en place en juillet 2021 une PRIME AIR-BOIS destinée à aider les particuliers à renouveler leurs appareils de chauffage au bois peu performants. Cette prime communale, de 400 à 800€ vient compléter l'aide de la Métropole qui peut atteindre 2 000€ selon les revenus du ménage, ainsi que les aides de l'Etat.

Afin d'informer de façon personnalisée les habitantes et habitants directement concernés par la prime air-bois :

▶ **un courrier d'Eric Piolle**, Maire de Grenoble, accompagné d'un flyer ont été diffusés à 2 600 maisons individuelles. Le dépliant apporte des informations sur les aides publiques et donne trois exemples de financement en fonction des revenus.

▶ Plusieurs élu-es de la Ville de Grenoble ont réalisé un premier **porte-à-porte** fin février.

▶ La Ville de Grenoble a missionné l'ALEC (Agence locale pour l'énergie et le climat) pour une opération de **porte-à-porte** qui se déroulera début avril.
L'ALEC délivrera ainsi des conseils personnalisés, gratuits et indépendants aux habitant-es, en particulier sur les aides publiques auxquelles ils et elles peuvent prétendre si leur logement est équipé d'un système de chauffage au bois.

L'ALEC organise également un **atelier-formation** aux bonnes pratiques le mercredi 27 avril prochain à 18h30 à l'ALEC. L'occasion pour les personnes intéressées de venir s'informer sur les aides de la Métropole et de la Ville de Grenoble.
Inscriptions : site de l'Alec ou sur le site de la Métropole.
Plus d'infos : prime-air-bois@alec-grenoble.org

Qualité de l'air : 3 chiffres clés sur le chauffage au bois

▶ **80%** : en changeant un chauffage au bois non performant, vous réduisez de 80% la pollution émise !
▶ **-50%** : en remplaçant un chauffage au bois non performant, vous divisez par deux la facture !
▶ **100%** : selon les revenus, le remplacement peut être financé jusqu'à 100% !

Les habitant-es peuvent s'engager dans un ou plusieurs défis pour l'année Capitale Verte de l'Europe 2022 ; Retrouvez sur greengrenoble2022.eu tous les défis pour une meilleure qualité de l'air.

SERVICE PRESSE DE LA VILLE DE GRENOBLE / presse@grenoble.fr / 04 76 76 39 21 - 04 76 76 11 42